



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°218

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 22 octobre 2021. Lors de celle-ci, nous avons balayé l'ensemble des travaux des différents groupes de travail, à savoir celui concernant le travail de nuit, le télétravail, le travail du dimanche et les indemnités de départ en retraite.

Le travail de nuit :

Le groupe de travail n'a pas vraiment avancé. Chaque organisation syndicale a donné ses analyses et ses revendications. La CGT avait rédigé un livret sur le sujet qu'elle a transmis au patronat il y a plusieurs semaines. Nous avons argumenté, via des études, sur le sujet de la nocivité pour la santé des salarié.e.s de travailler la nuit. Aussi, nous avons proposé des limites et des garanties sociales supplémentaires [cf. notre site -> nos outils -> bibliothèque syndicale]. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Le télétravail :

Le patronat a décidé de piloter seul ce groupe, ignorant certaines organisations syndicales. Alors que la CGT et la CFDT ont proposé un projet d'accord, SYNTEC et CINOV ont préféré travailler à partir des ANI de 2005 et 2020. C'est dans ce cadre qu'ils nous ont proposé des mesures qui pourraient être reprises dans un accord. Quelques éléments de notre projet figurent sur le tableau ... sans aucun avis de la partie patronale ...

Le travail du dimanche :

La question à laquelle tente de répondre certaines organisations syndicales et les organisations patronales concerne la différenciation entre le travail exceptionnel et le travail habituel du dimanche. Plusieurs pistes ont été avancées :

- ✓ Un seuil à 15 dimanches/an – travail habituel et donc indemnité à 25%. En dessous de 100%.
- ✓ Instauration d'un critère de prévisibilité dans le contrat de travail, ce qui permet de rester avec une indemnité à 25%.
- ✓ Instauration d'une majoration unique à 100%. C'est ce qu'a proposé la CGT ... avec un refus direct du patronat.

L'indemnité retraite :

Il s'agit de l'indemnité de départ volontaire à la retraite. La problématique est celle de l'assiette. Devons-nous prendre en compte les heures supplémentaires dans l'assiette ? Pour la CGT, ce ne devrait même pas être une question ... un texte va nous être proposé.

Lors de la prochaine réunion, la question salariale va être abordée. C'est une question importante dans la période. Nous vous tiendrons au courant des propositions patronales en la matière.